

REMARQUES CONGOLAISES

Revue hebdomadaire africaine d'information et de documentation
publiée sous la direction de MUPENDA BANTU.

16, RUE AUX LAINES - BRUXELLES - TELEPHONE 12.41.54

Abonnement 500 fr. par an. — C. C. P. 647.973 — B. C. B. Brux. 23.316

REMARQUES CONGOLAISES

Courrier hebdomadaire d'information et de documentation congolaises



RÉDACTION-ADMINISTRATION :
16, RUE AUX LAINES, BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 12.41.54
C. C. P. 647.973
Compte B. C. B. Brux. 23.316

C'est la puissance de distinguer le vrai d'avec le faux qui est proprement ce que l'on nomme le bon sens ou la raison.

DESCARTES
(Discours de la méthode)

p.I4I.

DEUXIEME ANNEE.

31 MARS 1960 - - -

SOMMAIRE DU N° 13.

- L'Alliance Congolaise, par Jules Chomé.
- Comment se présente "LA REPUBLIQUE DU KONGO CENTRAL - l'organisation préfectorale - fin
- L'Institut Politique Congolais (I.P.C.).
- Le système des votes à la Table Ronde.

L'ALLIANCE CONGOLAISE.

par Jules Chomé.

"Le peuple mukongo est un peuple paisible, il possède son fusil depuis très longtemps et ne s'en sert que pour tuer du gibier. Si un mukongo se fâche il ne songe jamais à son fusil "

(ici tout le monde applaudit frénétiquement)

Compte-rendu du discours de M. Kasa Vubu à l'Assemblée générale de l'Abako, Courrier d'Afrique 8 janvier 1957 .

Certes la nouvelle apportée par MM. Bikehi et Nsiku au cours de leur interview par "Remarques Congolaises" était d'importance

.Aussi plusieurs journaux belges et étrangers n'ont pas manqué de le souligner.

"L'Abako va sous la dénomination d'Alliance Congolaise étendre son action politique sur tout le Congo . Il n'y a pas de façon plus péremptoire de couper les ailes au fameux canard de notre sécession et d'accord secret avec un pays étranger "

.Les délégués de l'Abako ne pouvaient pas être plus formels.

Cette nouvelle apporte un large apaisement à ceux qui appréhendaient, dans le Congo de demain, une tentative de sécession du Bas-Congo, dont les conséquences eussent été aussi mortelles pour le pays tout entier qu'une sécession katangaise.

Le risque de sécession semblait d'autant plus grand que l'Abako aurait été plus isolée et que ses dirigeants auraient eu moins de chance de jouer, dans le cadre de la nation congolaise, le rôle éminent auquel, leur longue lutte pacifique pour l'indépendance semblait les désigner.

La tentation de se replier sur leur ethnie et de substituer au concept d'un Congo uni le rêve de la reconstitution, eut pu être vive.

Et nul ne sait à quelles aventures mêmes militaires une telle sécession eut pu conduire le Jeune Etat Congolais dont la vie eut été menacée. A quelle victoire du général Janssens l'on aurait dû le maintenir

de l'unité du Congo. Quels deuils auraient succédé aux feux d'artifices de l'indépendance. ?.

Tout ce qui peut écarter ces spectres doit nous réjouir.

Mais il y a plus que cela dans la nouvelle que MM. Bikebi et Nsiku nous ont apportée.

Si vraiment l'Abako étend son action politique au Congo tout entier et réussit dans cette tâche, ce sera le signe que les cadres tribaux perdront de leur rigidité, qu'il deviendra possible de réunir dans de vastes rassemblements, des masses d'hommes sans distinction d'origine et qui voteront non plus pour des représentants de leur ethnie mais pour des programmes, pour des plans et pour des hommes. - quelle que soit leur tribu -- qui s'engageront à les appliquer.

Un grand pas en avant sera fait ce jour là.

Il est particulièrement heureux d'y voir s'engager un parti né sur les terres mêmes ou, il y a près de quarante ans, les noirs du Congo, à l'appel de Simon Kibangu, vécurent confusément sans doute mais intensément, leur première prise de conscience, un parti qui fut aussi incontestablement le premier engagé dans la lutte pour l'indépendance immédiate.

C'est tout cela que nous avons vu dans la brève déclaration des messagers de l'Abako. C'est tout cela qui doit nous réjouir et nous faire espérer.

Pourquoi fallait-il dès lors qu'appliquant ce qu'on appelait jus qu'ici la douche écossaise et qui risque de s'appeler désormais la douche congolaise, MM. Bikebi et Nsiku publient, dans le même numéro de "Remarques Congolaises" (I) le plan d'une "République du Kongo Central" qui est bien près de nous restituer toutes nos craintes.

Il y est question d'une "nation kongolaises" mais nous apprenons que sa population sera de 3 millions d'habitants, alors que pour nous et pour les participants de la Table Ronde, la population du Congo est de l'ordre de 13 millions.

C'est donc que nous ne parlons pas de la même nation.

Alors si ce n'est pas le Congo que ce plan concerne, est-ce peut-être la province de Léopoldville ?

Ce serait présomptueux, les chefs d'un autre grand parti, le P.S.A ayant proclamé qu'on ne pouvait parler au nom de la province sans le consulter : Est-ce l'ensemble de la population mukongo vivant et dans le Bas Congo et dans les territoires voisins de l'Angola et dans la République du Congo que l'on évalue à 3 millions et que l'on réunit dans la République du Kongo Central ? C'est assez probable.

Le moins que l'on puisse dire de ce plan est qu'il est parfaitement étranger à l'idée d'un Etat congolais uni et qu'il est tout aussi étranger à la notion d'un Congo fédéraliste telle qu'elle a été définie à la Conférence de la Table Ronde.

Le plan nous décrit un Etat parfaitement autonome ayant ses ambassadeurs, son ministère de la Défense Nationale et de la Gendarmerie, etc alors que l'armée et les affaires étrangères sont, dans le cadre adopté à la Table Ronde du ressort exclusif de l'Etat fédéral.

Quant au vocabulaire administratif, il semble manifeste qu'il n'a pas été emprunté au langage dont usent nos traités de droit public et (I) "Remarques Congolaises" du 17 mars 1960.

les conseillers belges de l'Abako.

Il y est question de "préfecture" de "sous préfecture" de "mairie" et ce sont des mots dont -on nous l'accordera- il n'est pas malaisé de supputer l'origine.

Il y a là une équivoque qu'il convient de dissiper.

L'extension de l'activité politique de l'Abako au Congo tout entier est apparemment inconciliable avec la constitution de la République du Kongo Central telle qu'elle est définie dans le plan qui nous est montré, puisqu'au surplus une telle république est, elle même, inconciliable avec l'idée d'un Congo même fédéraliste.

La meilleure explication ne serait elle pas que ce plan n'est publié aujourd'hui qu'à titre documentaire (N.d.l.R. parfaitement exacte) et historique, pour montrer qu'elles étaient les positions de l'Abako au moment de son plus grand isolement, lorsqu'elle le soumit à Monsieur le Ministre Van Hemelryck, lui donnant d'ailleurs ainsi l'occasion de commettre - on s'en souviendra- son discours de la fermeté et par la même la seule faute politique de son ministère.

Ceci nous conduit à une brève esquisse des positions de l'Abako,

Avant le 4 janvier 1959, les textes publiés par "Remarques Congolaises" en son numéro du 21 janvier 60 le prouvent, l'Abako parlait au nom de tous les Congolais et revendiquait l'indépendance pour le Congo tout entier

Lorsque ses leaders seront arrêtés et emprisonnés, après les événements du 4 janvier 1959, ils auront l'impression d'un décalage entre le Bas-Congo et le restant du pays, d'une différence de température. Ils auront le sentiment que les autres ethnies se seront montrées peu solidaires, que les chefs politiques des autres groupements auront pris leurs distances à leur égard pendant qu'ils étaient détenus.

Et tout cela les aura conduits sans doute à considérer qu'après tout si l'heure de l'indépendance n'avait pas encore sonné pour d'autres ethnies il n'y avait pas lieu, de faire attendre le Bas-Congo.

C'est de cette considération sans doute qu'est né le plan de la République du Kongo Central. Cet isolement n'a pas duré.

Quelques temps après, tous les partis politiques et l'Abako, au premier rang, avaient l'occasion de manifester leur solidarité en faveur de M. Albert Kalonji arrêté arbitrairement et relégué sans motif.

.Sans qu'on s'en rendit compte, la situation avait singulièrement mûri de janvier à juillet 1959.

.Et le même M. Albert Kalonji, comme s'il avait marqué par là sa reconnaissance à ceux qui l'avaient si puissamment aidé pendant sa relégation allait se rapprocher de l'Abako et avec d'autres partis ; le P.S.A., le Parti du Peuple, la F.G.C. et l'Abazi, constituer ce Cartel qui allait jouer dans la lutte pour l'indépendance immédiate un rôle capital.

M. Kalonji, leader d'un parti professant comme dogme l'idée d'un Congo unitaire allait sacrifier une partie de ses conceptions pour obtenir de l'Abako, dont les tendances étaient plutôt séparatistes à ce moment, qu'elle fasse un bout de chemin et qu'on se rencontre à mi-route, sur l'idée d'un Congo fédéraliste sauvegardant pour l'essentiel l'unité chère au M.N.C. et le respect des particularismes locaux auxquels l'Abako s'était attachée depuis son isolement.

Et ce fut le Congrès de Kisantu dont on ne dira jamais assez le rôle

essentiel dans le processus qui conduisit le Congo à son indépendance.

C'est là que l'unité des mouvements nationalistes connut son apogée; A part le Cerea qui devait d'ailleurs rejoindre le Cartel à l'ouverture de la Table Ronde et le M.N.C. aile Lumumba qui, privé de son chef et, sous une direction peu sûre en son absence louvoyait, tous les partis faisaient bloc dans le Cartel.

Et ce fut cette réussite prodigieuse du Front Commun qui, même si ce Front se désagrèga aussitôt après sa double victoire, inscrivit à son actif et, le caractère définitif des résolutions qui seraient issues de la Conférence et, la date précise de l'indépendance congolaise.

Que M. KasaVubu fut à l'ouverture de la Conférence, le leader incontesté du Cartel est un fait établi.

Que l'ensemble des partis nationalistes ait eu, à ce moment l'intention de porter M. KasaVubu au pouvoir, au lendemain de son indépendance, est un fait extrêmement probable.

Que le départ de M. KasaVubu de la Table Ronde, qu'elles qu'en aient été les raisons et quelle qu'en ait été la portée, n'ait pas été, à raison de son caractère unilatéral et non concerté, accepté par les autres partis du Cartel est un autre fait constant.

Que dès ce moment l'édifice du Cartel ait été lézardé et terriblement affaibli n'est pas davantage contestable.

Tout ce qui a pu être accompli, tout ce qui pourra être fait pour reconstruire ou consolider le Cartel des partis nationalistes, ou une autre coalition de ces partis doit être encouragé. L'on imagine à quel moment l'Assemblée constituante pourra donner naissance, si les partis nationalistes qui ont été les artisans de l'indépendance congolaise, s'y présentent sans cohésion.

C'est dans cet esprit que nous avons tenu à souligner dans le numéro du 18 février 1960 de Remarques Congolaises, combien était constructif le geste de M. KasaVubu, reprenant sa place dans le Cartel, sans exiger qu'on lui restitue la présidence.

Que faut-il, dans le cadre de telles préoccupations penser de l'éviction de M. Daniel Kanza de l'Abako.?

Ce problème est délicat. Nous entendons cependant ne pas l'esquiver.

Nous nous garderons seulement de parler soit en professeurs "tant pis" qui se réjouissent -en feignant de s'en affliger- de tout ce qui peut diviser les Congolais, soit en thuriféraires de M. Daniel Kanza, comme ceux qui, après l'avoir présenté pendant des mois comme le leader le plus intrinsèque de l'Abako, misent ouvertement sur lui aujourd'hui, comme s'il était devenu tout à coup, par une grâce du ciel ou tout autre grâce, le plus compréhensif de tous les leaders congolais.

Quel mauvais service lui rendent de tels amis. ! Quels mauvais services ses propres fils lui rendent dans certains articles de leur journal " CONGO " par exemple en publiant des papiers stupides ou l'on vante dans une lettre ouverte à M. KasaVubu le fait que "Sa Majesté le roi Baudouin a daigné décerner à ...M. Daniel Kanza, la médaille d'or de l'Order Royal du Lion ", ajoutant : "Allez vous une fois de plus faire protester votre aile en demandant que la médaille soit plutôt accordée à vous même et à Vital Moanda"

Comme si aujourd'hui une telle distinction devait constituer pour M. Daniel Kanza, aux yeux de ses compatriotes du Bas-Congo, un titre de gloire ou une référence. ! Et comme si M. KasaVubu et Vital Moanda devaient aujourd'hui se ronger d'envie parce qu'il aurait plu au roi des Belges de reconnaître les bons et loyaux services de leur rival M. Daniel Kanza.

Gageons que M. Daniel Kanza dont nous avons pu apprécier si souvent la sagesse et le grand bon sens, doit être lui même, moins convaincu de l'opportunité de cette décoration lui tombant du ciel, au lendemain de la Table Ronde, et qu'il doit lui arriver de ce dire : "Des manifestations in-tempestives de mes amis et de la trop grande sollicitude de mes fils, délivrez moi, Seigneur ! "

Ceci dit, abordons le problème de la sanction qui a frappé M. Daniel Kanza. Il a déjà fait couler beaucoup d'encre. On n'y a vu la plupart du temps que l'épilogue d'une lutte d'influence, d'une rivalité qui ne pouvait se terminer que par l'éjection d'un des deux rivaux. Et nous ne pourrions pas jurer qu'il n'y ait rien de cela dans la sévérité même de la mesure prise par le Comité de l'Abako à l'encontre de son Vice-Président Général.

Mais que le principe d'une sanction trouve sa justification dans le comportement même de M. Daniel Kanza ne semble pas douteux.

A cet égard il est significatif que le Comité n'a pas frappé les membres de l'Abako qui, nonobstant le départ de M. KasaVubu sont restés à la Table Ronde.

Et que les trois sanctions qui ont été prises l'ont été précisé - ment à l'encontre des trois signataires de la lettre du 31 janvier 1960, accusant M. KasaVubu d'avoir emporté la caisse collective de la délégation Abako à la Conférence. Que le fait fut vrai ou faux, il était évidemment inadmissible de donner à un tel écrit de la publicité dans les journaux belges au moment où les Congolais étaient au cœur d'une discussion sérieuse, engageant l'avenir de leur pays et où il fallait aux yeux de l'étranger, aux yeux de l'interlocuteur belge, garder aux leaders africains tout leur prestige.

Le fait d'emporter la caisse commune est jusqu'à preuve du contraire un acte infamant. En accuser l'homme politique congolais le plus marqué par l'opinion de la métropole, c'était attenter à son honneur, c'était affaiblir sa position, c'était exposer l'ensemble de la représentation congolaise aux ricanements d'une partie de cette opinion toujours à l'affût.

Que les auteurs de cette infamie ou de cette indiscretion, (selon que le fait était vrai ou faux) aient donc été l'objet de sanctions de la part, n'a rien qui puisse surprendre.

Il en eut été ainsi dans n'importe quel parti et n'importe où dans le monde et, il faut cette optique singulière avec laquelle nous avons coutume de juger nos anciens pupilles pour voir dans une mesure prise à l'égard des trois signataires de la lettre un fait extraordinaire ou surprenant.

La mesure d'exclusion définitive frappant M. Daniel Kanza ne paraît-elle pas excessive lorsque les deux autres signataires n'ont été que suspendus à temps ?

Certes, il est difficile de ne pas en avoir le sentiment. Bien que ce ne soit pas le terrain sur lequel nous entendions nous placer, l'Abako décidant souverainement de l'exclusion de ses membres et le dossier de l'affaire n'étant pas à notre disposition.

Mais sur le plan de l'opportunité il doit être permis à un ami du Congo indépendant, à un admirateur de l'action pacifique et combien efficace de l'Abako, à un homme qui voue la même amicale estime à M. KasaVubu et à M. Kanza, de déplorer que l'Abako ait rejeté de ses rangs ce vieux lutteur qui, par son intransigeance, sa loyauté, son action et ses sacrifices a tant contribué à ses victoires.

Nous devons espérer que cette mesure n'est pas définitive, que M. Kanza reconnaitra que la diffusion de la lettre du 31 janvier constitue

une faite . Dans sa grande sagesse il doit certainement connaître un proverbe kikongo qui dit qu'un homme se grandit en reconnaissant ses erreurs.

Et que M.KasaVubu et le Comité qui est à sa dévotion, après avoir très heureusement levé la sanction qui frappait les deux autres coupables trouveront le moyen de réintégrer M.Daniel Kanza dans leur commune Abako, qui sera alors plus forte que jamais.

Ils pourraient procéder à cette réintégration à l'occasion d'une Assemblée générale ou tout le monde s'expliquerait dans l'amitié et dans la conciliation.

L'Abako ainsi consolidée sera mieux placée pour reconstruire avec les autres partis nationalistes un cartel ou un front commun, seul susceptible d'amener la Constituante à des solutions à la fois originales et cohérentes.

Et si vraiment M.KasaVubu étend l'action de son parti au Congo tout entier, il ne pourra pas trouver de meilleur propagandiste que M. Daniel Kanza ce vieux militant aimé et respecté de tous, même de ses adversaires.

Que MM.KasaVubu et Kanza sachent au moins la joie qu'ils procureraient à leurs amis communs, s'ils reprenaient, côte à côte et d'un seul cœur, pour la construction de la nation congolaise, la lutte qu'ils ont menée de concert pour conquérir son indépendance.

Jules CHOME.

X

L'INSTITUT POLITIQUE CONGOLAIS (I.P.C.)

nous communique sont :

objet social : développer au Congo un enseignement qualifié sur les problèmes qui concernent la gestion d'un Etat ; fournir une documentation permanente sur les problèmes politique, sociaux et économiques.

sa direction : l'Institut est placé sous l'autorité d'un Conseil d'Administration dont la composition est la suivante : MM.Adoula Cyrille, Secrétaire de la F.G.T.C. ; Ileo Joseph, Secrétaire National du M.N.C. ; Kamitatu Cléophas, Président Provinciale du P.S.A. ; Ngwete Martin, Assistant médical et attaché principal de laboratoire à Lovanium ; Vumi Georges, Vice-président du Parti du Peuple ; Yumbu Joseph, Conseiller de l'Abako ; Kandolo Damien, fonctionnaire, ancien Secrétaire général de l'APIC ; le directeur de l'Institut est M.Ngwete Martin. - M.Emmanuel Kibimbi est responsable du service de documentation.

son adresse : II2 rue de Bolobo à Léopoldville.

ses élèves : Aucune discrimination ne sera admise dans le recrutement des élèves. Les seuls facteurs retenus sont ceux qu'imposent normalement le niveau assez élevé de l'enseignement et l'objet de celui-ci.

ses cours et professeurs. : Le Conseil d'Administration fera appel à des professeurs au Congo ainsi qu'à l'étranger. L'I.P.C. aura le souci d'établir des relations et des collaborations avec les instituts et centres spécialisés existants dans les autres pays, d'organiser des échanges internationaux de professeurs et de prospecter les possibilités en matière de bourses d'études à l'étranger.

L'Institut mettra à la disposition des élèves des syllabus de cours et éditera des manuels concernant les matières enseignées.

Une première session de cours du soir est prévue pour les mois d'avril - mai - juin 1960.

ORGANISATION PREFECTORALE, SOUS-PREFECTORALE ET COMMUNALE.

PREFECTURE DE KINSASA.

(Cataractes - suite)

<u>Sous-Préfecture</u>	<u>Communes</u>	<u>Luizi</u>	
	Kinsasa.		Kinkenge
	Léopoldville		Mbanza Muembe
	Barumbu		Mbanza Mona
	St. Jean		Mongo Luwala
	Kintambo		Kimumba
	Ngaliema		Kenge
	Bandalungua		Mbanza Ngoyi
	Mbinza		Kimbanza
	Dendale		Kivunda
	Ngiri-Ngiri		Balari.
	Kalamu		
	Matete		
	Limete		
	N'Djili		
	Kinkole		

PREFECTURE DU BAS-FLEUVE.

Sous-Préfecture Communes.

Boma	Boma
	Assolongo
	de la Mer
	Bungu
	Boma Village

PREFECTURE DE CATARACTES.

Sous-Préfecture. Communes.

Kasangulu	Kasangulu	Lukula	Kakongo
	Luila		Patu
	Bateke		Sanga
	Lukungu		Fubu
	Bankana		Sundi.
Madimba	Kintanu	Tshela	Ganda Sundi
	Ngufu		Lubolo
	Ngeba		Bubuzi
	Mfuma		Maduda
	Mfidi		Tshela
	Luidi		Loango
	Gungu		Nzobe
Thysville	Thysville		Siluango
	Ngungu		Bula Naku
	Moerbeke	Matadi	Matadi
	Kimvulu	Seke Mbanza	Sumbi
	Ngombe Sud		Mbavu
	Ngombe Matadi		Bundi
	Ntima nsi		Isangila
	Lunzadi		Lufu.
Songololo	Kimpese		
	Wombo		
	Palabala		
	Bamboma		
	Luima		

PREFECTURE DE KWANGO.

<u>Territoires</u>	<u>Communes.</u>		
Kenge	Dinga	Idiofa	Dibaya lubue
	Bukanga		Mangai
	Kolokoso		Sedzo
	Mosamba		Madimbi
	Pelende		Belo
Popokabaka	Popokabaka		Kipuku
	Yonzo		Idiofa
	Lubisi		Yasalowa
	Benga		Kanga
	Lufimi		Mateko
Kasongolunda	Kizamba		Kapia
	Tenda		Kalanganda
	Mawanga		Banga
	Kitunda		Buluem.
	Panzi	Bungu	Kisungu
	Kingulu		Kilembe
	Kasongolunda		Kondo
	Kesa		Loso
Feshi	Feshi		Kandale
	Mukoso		Lubo
	Ganakéti		Gudi
	Lobo		Gungu
Kahemba	Bangu		Kilamba
	Bindu		Mungindu
	Kulinzi		Bambunda
	Mulesi		Mulikalunga
	Muana Mushiko	Masi Manimba	Kinzenga
Mwenzila	Mokanu		

PREFECTURE DE KUILU.

<u>Sous-Préfectures</u>	<u>Communes.</u>		
Kikwit	Kikwit CEC		Sungu
	Bulunga		Kinzenzenzo
	Niadi		Masi Manimba
	Due		Kibolo
	Kikwit Village	Banningville	Bindungi
	Mikuri		Banningville
	Kilunda		Wamba
	Luniungu		Tshimbane
	N'Ko		Kuilu
	Kuenge		Kuango Kasai
	Kipuku		Inzia
	Imbongo		Bampela
		Bambieme.	

NB : A sa demande, le Lac Léopold II pourra être incorporé dans la République du KONGO CENTRAL.

LE SYSTEME DES VOTES A LA TABLE RONDE.

Sous le titre symptomatique de " La lâcheté du gouvernement belge " l'hebdomadaire "L'Echo du Kivu" du 25 mars reprend les griefs exprimés par "L'Essor du Congo" paraissant à Elisabethville. Ce quotidien conteste, dans un langage virulent et surtout partisan le bien fondé de la déclaration du ministre du Congo qui affirmait, à la Chambre "que c'est seulement une faible majorité qui s'était prononcée en faveur du vote des Belges "

Dans un précédent numéro nous avons déjà expliqué clairement ce qui justifie la décision ministérielle et d'autres que nous, ont déploré le comportement des non-indigènes, qui veulent, actuellement, influencer l'évolution politique congolaise.

Nous croyons toutefois opportun, devant l'ignorance ou la mauvaise foi de certain de préciser comment se sont opérés les votes et le système de votation.

Au cours de la séance du 22 janvier après midi, l'assemblée admit le principe du vote par délégation, seul M. KasaVubu réclama un vote par délégué. (article 17 du règlement) Cette procédure fut soutenue par les groupes "modérés" hostiles au Cartel qui voyaient le moyen d'isoler celui-ci en ne lui donnant qu'une seule voix. - Ceci prouve de façon indiscutable qu'aucun "à priori" ne favorisait les groupes qualifiés "d'extrémistes", mais bien le contraire.

Ceci posé il est également important de souligner qu'au moment du vote le président recueillait 11 réponses, celles des 11 délégations à savoir :

Le Cartel - Le P.N.P. - Le Cerea. - Le M.MN.C. Lumumba. - La Conakat
L'Assoreco - L'Alliance Rurale Progressiste du Kivu - Le Cartel katangais, Balubakat-Fedeka-Atcar - L'Union Congolaise - La délégation des Chefs coutumiers - L'Union Mongo .

Voyons maintenant comment votèrent les 11 délégations congolaises, sur certains points contestés par les auteurs des articles dont question ci-dessus

Q. La Chambre doit elle comprendre uniquement des personnes élues au suffrage universel ?

R. OUI - 7 soit, Cartel - Union Mongo - U.C. - Assoreco - Cera - M.N.C. Lumumba
NON - 4 soit, P.N.P. - Coutumiers - Conakat - A.R.P. Cartel Katangais.

Q. Les Belges seront-ils éligibles aux élections de mai 1960 ?

R. NON - 7 soit, Cartel - Union Mongo - Cartel Katangais - U.C. - Assoreco - Cerea - M.N.C. Lumumba.
OUI - 4 soit, P.N.P. - Coutumiers - Conakat - A.R.P.

Q. Faut-il recourir au suffrage universel ou au second degré pour la désignation des membres des assemblées provinciales ?

R. suffrage universel - 7 même que ci-dessus.
second degré 4

Q. Le Roi des Belges sera-t-il le chef de l'Etat congolais jusqu'à la ratification de la constitution congolaise. ?

R. OUI - 8 soit, - Cartel Katangais - Union Mongo - P.N.P. - Coutumiers - Conakat - U.C. - A.R.P. - Assoreco.
NON - 3 soit, Cartel - Cerea - M.N.C. Lumumba.

Origine des votes ; procès verbaux des séances de la Table Ronde.
publiés.

Mupenda Bantu.